

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-12-07-2a*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 7 DECEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Carl COIGNARD, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Pascale GENIEIS-TORAL donne procuration à Jordan DARTIER,  
Jacques BOLINCHES donne pouvoir à Gilbert GIMBERNAT,  
Isabelle E SILVA PENDRELICO donne pouvoir à Sandrine MAZARS,  
Lucien BBAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,  
Pascal VIVIANI donne pouvoir à Sandrine MORONI.*

**Absent excusé :**

*Olivier CABASSUT.*

**Objet : Décision Modificative n°4 du budget principal de la Commune.**

En cours d'année, il est nécessaire de modifier les écritures budgétaires afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif à la réalité des informations financières. Aussi, le Conseil Municipal est appelé à voter des décisions modificatives.

Il convient aujourd'hui de réajuster les crédits votés au Budget Primitif 2023 afin de tenir compte notamment d'écritures d'ordre entre sections (amortissements), ainsi que d'une régularisation de pénalités.

Il est donc proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 042 Article 6811 « Dotations aux amortissements »	+ 25 000 €
Chapitre 67 Article 673 « Annulation titres sur exercices antérieurs »	+ 4 500 €
Chapitre 66 Article 66111 « Intérêts réglés à échéance »	+ 55 100 €
Chapitre 65 Article 657351 « Subvention de fonctionnement au GFP de rattachement »	+ 124 280 €
Chapitre 011 Article 60621 « Combustibles »	- 17 780 €
Chapitre 011 Article 60612 « Energie - Electricité »	- 161 991 €

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 042 Article 777 « Amortissement subvention »	+ 13 109 €
Chapitre 75 Article 75888 « Produits divers de gestion courante »	+ 16 000 €

Dépenses d'Investissement :

Chapitre 040 Article 13935 « Amortissement subvention »	+ 13 109 €
Opération 941 Article 2315 « Entretien voirie »	+ 11 891 €

Recettes d'Investissement :

Chapitre 040 Article 281351 « Dotations aux amortissements »	+ 8 000 €
Chapitre 040 Article 281838 « Dotations aux amortissements »	+ 17 000 €

**CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif de la Commune voté le 23 mars 2023,

VU la décision modificative n°1 votée le 25 mai 2023,

VU la décision modificative n°2 votée le 11 juillet 2023,

VU la décision modificative n°3 votée le 28 septembre 2023,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances en date du 27 novembre 2023.

## DELIBERE

Et par vote à mains levées, à la majorité (23 Pour / 5 Abstentions / 1 Absent),

- **DECIDE** de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice comme susvisé.
- **DIT** que le montant des inscriptions prévues au Budget de l'exercice tiendra compte de ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance**



**Maire Jordan DARTIER**  
**Maire de VIAS**



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 12/12/2023  
Publié le : 12/12/2023